

Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

C/XV/4

0135

ORIGINAL: anglais

DATE: 28 août 1981

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL

Quinzième session ordinaire Genève, 10 au 12 novembre 1981

PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 1982

présenté par le Secrétaire général

Teneur du présent document

- 1. Le présent document contient une introduction et deux chapitres suivis d'une annexe.
- i) L'introduction contient notamment une comparaison, par rubrique budgétaire, des dépenses et des recettes proposées pour 1982 avec les chiffres du budget adopté pour 1981.
- 11) Le <u>chapitre I</u> (récapitulation du budget) contient un résumé des recettes et des dépenses proposées pour 1982 comparées aux chiffres du budget adopté pour 1981; il indique aussi les chiffres réels enregistrés pour 1980.
- iii) Le <u>chapitre II</u> (programme et dépenses) décrit chaque activité proposée ainsi que son coût, s^i il y a lieu.
 - iv) L'annexe A contient une description des rubriques budgétaires.

INTRODUCTION

Programme

- 2. Le programme pour 1982 a huit objectifs principaux, à savoir :
- i) adapter tous les accords auxquels l'UPOV est partie et l'ensemble des règlements administratifs et financiers de l'UPOV à l'Acte revisé de 1978 de la Convention UPOV;
- ii) aider les Etats membres de l'UPOV à prendre toutes les mesures, en particulier sur le plan législatif, qui sont nécessaires en vertu de l'Acte revisé de 1978 de la Convention UPOV ou qu'ils ont l'intention de prendre pour l'entrée en vigueur de ce texte;
- iii) promouvoir le dépôt d'intruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion concernant l'Acte revisé de 1978 de la Convention UPOV;
- iv) faire progresser, lorsqu'il y a lieu, la notion de protection des obtentions végétales dans les pays qui n'accordent pas encore ce genre de protection et conseiller ceux-ci (s'ils le désirent) au sujet de la mise en place de cette protection; promouvoir l'adhésion à la Convention de tout Etat qui n'est pas encore membre de l'Union et qui souhaite y entrer;
- v) intensifier la coopération juridique et technique actuelle entre les Etats membres en matière d'examen;

0136

- ${\tt vi})$ aider les Etats membres à instaurer une coopération juridique et technique plus étroite;
- vii) aider les Etats membres à rapprocher les législations et les pratiques nationales;
- viii) coopérer avec les gouvernements et avec les organisations internationales pour la défense du système de protection des obtentions végétales.

Personnel

3. L'effectif du personnel travaillant exclusivement pour l'UPOV restera inchangé par rapport à 1981 :

un secrétaire général adjoint, trois postes de catégories "P" et quatre postes de catégories "G".

Rubriques budgétaires

4. Les rubriques budgétaires sont définies dans l'annexe A.

Comparaison du projet de budget pour 1982 avec le budget adopté pour 1981

5.	Dépenses en général			1981	1982
	En milliers de francs 1	•	•	1.273	1.462
	Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent	•	•	-	+ 14,8%

Les raisons de cette augmentation sont exposées en détails aux paragraphes 6 et 7 ci-dessous.

Comparaison des dépenses faisant intervenir la distinction entre "variation du programme" 2 et "variation de coût" 2

6. Cette comparaison figure dans le tableau suivant (en milliers de francs)

	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)
	Budget de 1981	Programme de 1982 chiffré aux mêmes coûts que le budget de 1981	Variation du programme augmentation/ (diminution) (B) - (A) montant %	Variation des coûts augmentation/ (diminution) montant %	Programme de 1982 chiffré aux coûts de 1982 (B) + (D)
Dépenses propres à l'UPOV	907	944	37 +4,0%	132 +14,6%	1.076
Dépenses communes	366	354	(12) -3,2%	32 + 8,7%	386
TOTAL des dépenses	1.273	1.298	 25 +1,9%	164 +12,9%	1.462

Dans le présent document, le terme "francs" désigne les francs suisses.

Variation de programme : toute modification des ressources découlant d'une augmentation ou d'une diminution du volume des activités exécutées au titre du programme.

Variation de coût :

toute augmentation ou diminution d'une ressource financière au cours de l'exercice budgétaire par rapport à l'exercice précédent, découlant de modifications des coûts, des prix et des taux de change.

Le Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA), organe subsidiaire du Comité administratif de coordination (CAC) au sein du système des Nations Unies, définit ces variations comme suit :

- a) En ce qui concerne les dépenses propres à l'UPOV, l'augmentation de programme est principalement due aux nouvelles activités prévues pour l'harmonisation des listes de descripteurs d'espèces végétales publiées par certaines organisations internationales et à la publication du Bulletin de l'UPOV sous forme reliée. L'augmentation des coûts est due principalement à la prise en compte d'un taux d'inflation d'environ 5% en général et de 10% pour les frais de voyage par rapport à 1981 et à une augmentation des coûts de personnel sans rapport avec l'inflation (par exemple, augmentations à l'ancienneté et reclassements).
- b) En ce qui concerne les dépenses communes, le pourcentage de l'augmentation des coûts est, pour des raisons similaires, le même que pour l'augmentation des dépenses propres à l'UPOV à l'exclusion des reclassements; la diminution du programme reflète une diminution du montant estimatif de la quote-part de l'UPOV dans les dépenses communes de l'OMPI.

7. Dépenses par objets de dépense

Ces dépenses sont passées en revue dans l'ordre où elles apparaissent dans le tableau du chapitre I.

Α.	Traitements e	et dépenses	communes	s de p	ersonnel	1981	<u>1982</u>
	En milliers o	de francs				722	838
	Pourcentage or					_	+ 16.1%

L'augmentation nette de 116.000 francs est principalement due aux éléments suivants:

- i) crédit prévu pour l'augmentation de l'indemnité du Secrétaire général conformément à l'article 3 du Règlement administratif de l'UPOV, pour autant que le niveau de 30 unités de contribution soit atteint : ll.000 francs (soit 1,5%);
- ii) crédit prévu pour l'augmentation dans le grade (à l'ancienneté) due au personnel qui reste en service (à l'exception du Secrétaire général, qui ne bénéficie pas de cette augmentation) : 18.000 francs (soit 2,5%);
- iii) crédit prévu pour l'ajustement des traitements dû à l'inflation :
 36.000 francs (soit 5,0%);
- iv) crédit prévu pour les reclassements et relèvements mentionnés au poste UV.09:54.000 francs (soit 7,5%).

B.	Voyages officiels			<u>1981</u>	<u>1982</u>
	En milliers de francs	•	•	33	40
	Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent			_	+ 21,2%

L'augmentation de 7.000 francs est principalement due à l'augmentation prévue pour les tarifs aériens et les indemnités journalières de subsistance (environ 10%), ainsi que pour le nombre des déplacements liés, d'une part, aux négociations avec d'autres organisations internationales visant à harmoniser les listes de descripteurs de certaines espèces végétales et, d'autre part, à la préparation de la représentation de l'UPOV à l'Exposition horticole internationale de Munich.

C. Services contractuels

a) Conférences					1981	1982
En milliers de francs	•	•	•	•	44	51
Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent					-	+ 15,9%

L'augmentation de 7.000 francs est principalement due au fait qu'en 1982, deux sessions du Comité technique sont prévues alors qu'en 1981, celui-ci n'en a tenu, exceptionnellement, qu'une seule.

138			
	b) <u>Impression</u>	1981	1982
	En milliers de francs	62	94
	Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent	-	+ 51,6%
une prés rebaptis "Informa dans le l	tation de 32.000 francs est principalement du sentation améliorée, du Bulletin d'informati é Bulletin de l'UPOV (20.000 francs), à l'in tions générales" en quatre langues - au lieu budget de 1981 - (9.000 francs) et à une augme 'inflation escomptée (3.000 francs).	on de l'UPOV, mpression de l des deux langu	qui sera a brochure les prévues
	c) Autres	1981	1982
	En milliers de francs	3	4
	Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent	-	+ 33,3%
L'augmen	tation de 1.000 francs est relativement modest	e.	
D.	Dépenses générales de fonctionnement		
Cet dépenses	te rubrique ne comprend, dans le présent proj propres à l'UPOV, qu'une seule sous-rubrique	et de budget :	celatif aux
		1981	1982
	Location de locaux (en milliers de francs)	30	32
	Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent	-	+ 6,6%
L'augmen l'UPOV p	tation de 2.000 francs est due à une réévalu our les bureaux occupés dans le bâtiment de l'	uation du loye OMPI.	r payé par
E.	Fournitures	1981	1982
	En milliers de francs	2	4
	Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent	-	+ 100%
L'augmen à la lum	tation de 2.000 francs est due à une réévalua ière de l'expérience.	ation des chif:	fres opérée
F.	Mobilier et matériel	1981	1982
	En milliers de francs	2	2
	Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent	-	0%
G.	Autres dépenses		
	a) <u>Imprévus</u>	1981	1982
	En milliers de francs	9	11
	Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent	-	+ 22,2%
	ns le passé, l% des dépenses totales propres ous cette rubrique.	à l'UPOV est	inscrit au
	b) <u>Dépenses communes</u>	1981	1982
	En milliers de francs	366	386
	Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent	-	+ 5,5%

L'augmentation de 8.000 francs ne représente qu'une augmentation de 5,5% des dépenses communes, tandis que les dépenses propres à l'UPOV s'accroissent de 18,6% (1.076.000 francs en 1982 contre 907.000 francs en 1981). La raison en est expliquée au paragraphe 6.b) ci-dessus. Il ne faut pas perdre de vue, cependant, que le montant de la quote-part réelle de l'UPOV dans les dépenses communes de l'OMPI ne sera fixé qu'à l'occasion de la clôture des comptes annuels puisque cette quote-part sera, dans une large mesure, fondée sur les statistiques relatives à la situation réelle observée en 1982.

Financement des dépenses de 1982

8. Il est proposé que le montant total des dépenses, soit 1.462.000 francs (voir le paragraphe 5 ci-dessus), soit financé comme suit :

	Francs
Contributions	1.437.000
Recettes diverses	25.000
Total des recettes	1.462.000

9. Etant donné que, au moment où le présent document a été établi, on ne savait pas encore si l'Acte revisé de 1978 serait en vigueur le ler janvier 1982 et que l'on ne connaît pas encore le nombre d'unités de contribution que choisira l'un des trois nouveaux Etats membres, à savoir les Etats-Unis d'Amérique, la valeur de chaque unité fera l'objet d'un additif au présent document.

10. Le Conseil est invité à adopter le programme et le budget de l'Union pour 1982.

CHAPITRE I

RECAPITULATION ET COMPARAISONS

(en milliers de francs)

Chiffres réels 1980	Budget adopté <u>1981</u>	RECETTES		Budget proposé <u>1982</u>
1.169	1.228	Contributions		1.437(a)
	. 25	Recettes diverses		25
3 45		- Publications - Autres	5 20	
13	20	Utilisation du Fonds de réserve		
1.230	1.273	DEPENSES		1.462
660	722	UV.09 <u>Personnel</u> : Traitements et dépenses communes de personnel		838
31	33	Voyages officiels: UV.01 - Conseil UV.04 - Groupes de travail techniques UV.08 - Relations avec les gouvernements et les organisations - Total partiel Services contractuels:	4 12 <u>24</u>	40
55	4 4	- Conferences UV.01 - Conseil UV.02 - Comité consultatif UV.03 - Comité technique UV.04 - Groupes de travail techniques UV.05 - Comité administratif et juridique - Total partiel	10 9 14 1 17	51
49	62	UV.06 - Impression: Information et documentat	ion	94
18	ر 3	UV.06 - Autres : Information et documentation	1	4
28	30	UV.10 <u>Dépenses générales de fonctionnement</u> : location de locaux		32
5	2	UV.10 Fournitures		4
9	2	UV.10 Mobilier et matériel		2
2	9	UV.10 <u>Autres dépenses</u>		11
857	907	Total partiel : DEPENSES PROPRES A L'UPOV		1.076
373	366	* UV.12 Dépenses communes		386
1.230	1.273	TOTAL GENERAL		1.462

a) En ce qui concerne la valeur de l'unité de contribution, voir le paragraphe 9 ci-dessus.

^{*} A l'exclusion de la quote-part de l'UPOV dans les recettes communes de l'OMPI, qui figu sous la rubrique "Recettes diverses - Autres" ci-dessus.

CHAPITRE II - PROGRAMME ET DEPENSES

(en milliers de francs)

UV.01	CONSEIL

Le Conseil tiendra une réunion de trois jours à Genève.

Le premier jour, trois exposés seront présentés par des conférenciers de l'extérieur dont les frais de voyage et de séjour seront pris en charge par l'UPOV.

L'interprétation simultanée sera assurée en trois langues.

	TOTAL Personnel		hommes/mois		Voyages			Services con	ractuels		Dép. de	Fourni-	Mobilier	Locaux	Bourses	Autres
	IOTAL	reisonnei	(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consult.	impress.	Autres	Fonctm4.	tures	Matériel	Cocaux	Dourses	dépenses
UV.01	14					4	10									

UV.02 COMITE CONSULTATIF

Le Comité consultatif tiendra deux réunions à Genève, d'une durée totale de deux jours. L'interprétation simultanée sera assurée en trois langues.

	TOTAL Personnel		homme	s/mois	Voya	iges		Services con	tractuels		Dép. de	Fourni-	Mobilier et	Lociux	Bourses	Autres
	IUIAL	reisonnei	(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consult.	Impress.	Autres	Fonctmt.	tures	Matériel	Lociux	Dourses	dépenses
UV.02	9						9									

UV.03

COMITE TECHNIQUE

Le Comité technique tiendra deux réunions, d'une durée de deux jours chacune, afin de faire des études et des propositions sur la possibilité d'adopter des méthodes, des procédures et des normes uniformes pour l'examen des variétés, de superviser, sous l'autorité du Conseil, les travaux des groupes de travail techniques et d'approuver les principes directeurs d'examen élaborés par ces derniers, et afin de donner des avis au Conseil sur toutes les questions d'ordre technique qui se posent au sein de l'UPOV.

L'interprétation simultanée sera assurée en trois langues.

	TOTAL Personnel		homme	s/mois	Voyages			Services con	tractuels		Dép. de	Fourni-	Mobilier	Locaux	Bourses	Autres
	TOTAL	T ersonner	(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consult.	Impress.	Autres	Fonctmt.	tures	Matériel	Local		dépenses
UV.03	14				}		14									ł

UV.04

GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES

Les groupes de travail techniques sur

les plantes agricoles,

les plantes fruitières,

les plantes potagères,

les plantes ornementales,

les arbres forestiers

tiendront chacun une réunion de deux ou trois jours en Europe, en dehors de Genève. Il est probable aussi qu'une ou deux réunions de travail auront lieu pendant une durée totale de trois jours. Les groupes de travail élaboreront des principes directeurs pour la conduite de l'examen des variétés nouvelles et des formulaires types pour les renseignements techniques qui doivent être fournis par les obtenteurs qui demandent une protection. Les réunions de travail traiteront de questions de détail qui demandent un examen plus approfondi.

Aucune interprétation ne sera assurée pour ces réunions.

	TOTAL	Personnel	homme	s/mois	Voya	ges		Services con	ractuels		Dép. de	Fourni-	Mobilier	Locaux	Bourses	Autres
	TOTAL TELSO	1 ersonner	(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consuit.	impress.	Autres	Fonctmt.	tures	et Matériel	Locaux	Dourses	dépenses
UV.04	13				12		1									}
																1

. <u>N</u> 1 . .

UV.05

UV.06

COMITE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Le Comité administratif et juridique tiendra deux réunions, d'une durée totale de cinq jours, à Genève. Il traitera de toutes les questions d'ordre administratif et juridique et donnera des avis au Conseil à leur sujet. Ses principales tâches seront d'examiner les mesures à prendre après l'entrée en vigueur de l'Acte revisé de 1978 de la Convention, notamment la préparation d'un accord de coopération avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, la préparation d'un accord de siège avec la Confédération suisse, l'adaptation des règlements administratifs et financiers de l'UPOV, l'examen des mesures de caractère législatif que les Etats membres prendront dans la perspective de l'entrée en vigueur de l'Acte revisé de 1978, l'étude de l'évolution de l'Union à moyen et à long terme, y compris la préparation des accords particuliers que les Etats membres pourraient souhaiter conclure.

L'interprétation simultanée sera assurée en trois langues.

			hommes	s/mois	Voyages Services contractue				ractuels		Dép. de	Louin	Mobilier et	Locaux	Bourses	Autres dépenses
	TOTAL	Personnei	(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consult.	Impress.	Autres	Fonctmt.	tures	Matériel			
UV.05	17						17									
		1	1													

Le Bureau de l'Union

INFORMATION ET DOCUMENTATION

- fera imprimer et diffuser dans la troisième langue les actes de la Conférence diplomatique de 1978;
- ii) continuera de rassembler des textes de lois des États membres et des États non membres ainsi que des renseignements sur l'application pratique des systèmes de protection des obtentions végétales dans divers pays;
- iii) fera imprimer des dépliants contenant des informations succinctes sur l'UPOV;
- iv) publiera des brochures contenant tous les textes de la Convention UPOV en deux langues autres que les langues originales;
- v) publiera de nouvelles éditions de la brochure "Informations générales" de l'UPOV;
- vi) publiera une édition reliée de la Loi type de l'UPOV en une ou deux langues;
- vii) continuera de publier le bulletin d'information de l'UPOV, qui sera rebaptisé Bulletin de l'UPOV et qui comportera des avis officiels au sujet de l'Union, sous forme reliée.
- Il faudra avoir recours à des traducteurs externes pour certaines traductions.

	TOTAL	TOTAL Personnel		hommes/mois		Voyages		Services con	tractuels		Dép. de	Fourni-	Mobilier et	Locaux	Bourses	Autres
	TOTAL	reisonnei	(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consult.	Impress.	Autres	Fonctmt.	tures	Matériel	Locaux	bourses	dépenses
UV.06	98								94	4						

UV.07 CONSEILS AUX GOUVERNEMENTS

En particulier dans la perspective du texte récemment revisé de la Convention UPOV, le Bureau de l'Union se tiendra prêt à donner, sur demande, des conseils et des renseignements sur l'application de la Convention UPOV aux gouvernements des Etats membres et à ceux des Etats qui ne sont pas encore membres de l'UPOV et qui envisagent d'adhérer à la Convention. Il conseillera notamment les Etats qui préparent une législation nationale sur la protection des obtentions végétales et fera des observations sur la compatibilité de ces textes avec la Convention UPOV. Si la demande lui en est faite, le Bureau est disposé à apporter sa caution, devant les organes législatifs des Etats, aux projets de lois sur la protection des obtentions végétales.

Les crédits nécessaires à d'éventuelles missions sont prévus au poste UV.08.

	TOTAL Personnei	homme	s/mois	Voya	ages		Services con	tractuels		Dép. de	Fourni-	Mobilier	Locaux	Bourses	Autres	
		rersonner	(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consuit.	Impress.	Autres	Fonctmt.	tures	Matériel	Cocaax	bourses	dépenses
UV.07	aucu	ne dépe	nse s	uppléme	entaire											

UV.08 RELATIONS AVEC LES GOUVERNEMENTS ET LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES

Le Bureau de l'Union continuera d'entretenir des relations avec les gouvernements des Etats membres et de ceux qui ne sont pas membres de l'Union, avec les organisations intergouvernementales intéressées, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Communauté économique européenne (CEE), l'Association européenne de libre-échange (AELE), la Junta de l'Accord de Cartagena (JUNAC), avec l'Association internationale d'essais de semences (ISTA), avec le Programme coopératif européen pour les ressources génétiques (PCE/RG), avec l'Office internationale de la vigne et du vin, avec la Commission internationale du peuplier et avec les Séminaires panaméricains de semences ainsi qu'avec les principales organisations internationales non gouvernementales s'occupant d'amélioration des plantes et de commerce des semences ou de domaines voisins, à savoir l'AIPH, l'ASSINSEL, la CIOPORA, l'EUCARPIA, la FIS et la Commission internationale de nomenclature des plantes cultivées de l'Union internationale des sciences biologiques et, enfin, avec les organisations internationales ayant une compétence générale en matière de droits de propriété intellectuelle, comme l'AIPPI et la CCI, en vue

- i) de leur faire connaître les objectifs et les activités de l'UPOV et notamment les modifications de la Convention UPOV adoptées par la Conférence diplomatique de 1978, et d'en discuter avec eux;
- ii) de s'informer de leurs activités et de leur position vis-à-vis de l'UPOV et de la Convention UPOV revisée;
- iii) d'organiser, dans les cas appropriés, des échanges de publications, une participation réciproque à certaines réunions et d'autres modalités de coopération;
- iv) de recueillir les avis des organisations du genre indiqué sur les priorités qu'il conviendrait de fixer dans le domaine de la coopération internationale en matière de protection des obtentions végétales ainsi que sur d'autres questions d'intérêt commun;
 - v) d'établir et d'entretenir des relations avec les Etats non membres qui envisagent d'adhérer à la Convention UPOV ou de la ratifier et, notamment, de leur apporter une assistance pour la préparation et l'examen des mesures législatives nécessaires;
- vi) de chercher à harmoniser les listes de descripteurs de certaines espèces qui sont publiées par différentes organisations internationales.

Le Bureau de l'Union organisera aussi la représentation de l'UPOV à l'Exposition horticole internationale de Munich en 1983.

	TOTAL	TOTAL Personnel	homme	s/mois	Voya	iges		Services con	tractuels		Dép. de	Fourni-	Mobilier			Autres
	TOTAL	reisonner	(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consult.	Impress.	Autres	Fonctmt.	tures	et Matériel	Locaux	Bourses	dépenses
UV.08	24				24											

UV.09

TRAITEMENTS ET DEPENSES COMMUNES DE PERSONNEL

Le Bureau de l'Union comprendra, comme l'année précédente, le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint, trois agents de la catégorie des administrateurs et quatre de la catégorie des services généraux.

Le montant prévu au budget couvre le coût (54.000 francs) du reclassement du poste de Secrétaire général adjoint (au même niveau que ceux des Vice-directeurs généraux de l'OMPI) et de chacun des trois postes de la catégorie des administrateurs (au grade supérieur). Cette mesure est justifiée du fait que le travail du Secrétaire général adjoint est maintenant comparable à celui des Vice-directeurs généraux et qu'à la suite de reclassements intervenus à l'OMPI, les postes comparables de l'OMPI sont maintenant classés à un grade supérieur.

	TOTAL	Personnel		s/mois *	Voya			Services con			Dép. de	Fourni-	Mobilier et	Locaux	Bourses	Autres dépenses
			(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consult.	Impress.	Autres	Fonctmt.	tures	Materiel			
UV.09	838	838	(48)	(48)												

^{*} à l'exclusion du Secrétaire général

UV.10

AUTRES DEPENSES ADMINISTRATIVES ET DE SOUTIEN DU PROGRAMME

Dépenses de fonctionnement (Location de locaux) : Le Bureau de l'Union continuera d'occuper des

: Le Bureau de l'Union continuera d'occuper des locaux dans le bâtiment de l'OMPI.

Fournitures :

Papeterie et fournitures de bureau, abonnement à des périodiques, achat de dictionnaires, de documentation technique, etc., à l'usage exclusif du Bureau de l'Union.

Mobilier et matériel :

Coût du mobilier et du matériel de bureau achetés pour l'usage exclusif du Bureau de l'Union.

Autres dépenses : Imprévus :

Comme les années précédentes, une somme correspondant à environ 1% du total des dépenses propres à l'UPOV est inscrite au budget pour les dépenses qui ne sont pas expressément prévues dans le présent chapitre ou pour des dépenses imprévues.

	TOTAL	Personnei	homme	s/mois	Voya	ges		Services cont	ractuels		Dép. de	Fourni-	Mobilier et	Locaux	Bourses	Autres
	IOIAL	reisonnei	(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consult.	Impress.	Autres	Fonctmt.	tures	Matériel	Locaux	11041363	dépenses
UV.10	49										32	4	2			11

UV.11 DEPENSES COMMUNES

La quote-part de l'UPOV dans les dépenses communes est calculée, lorsque c'est possible, en fonction des services effectivement rendus par l'OMPI; lorsque ce n'est pas possible, elle est calculée d'après une estimation de la valeur de ces services. Il y a lieu de se rapporter au document de l'OMPI AB/XII/2 (publié en anglais, français, espagnol et russe). L'annexe C de ce document, en particulier, donne pour chaque rubrique du programme de l'OMPI la quote-part qui peut être attribuée à l'UPOV. La répartition sommaire de ces dépenses s'établit comme suit :

Chiffres réels 1980	Budget 1981		Projet de budget
244	246	Traitements et dépenses communes de personnel	267
1	2	Impression	2
9	5	Autres services contractuels	5
34	29	Entretien des locaux; location de locaux (sauf ceux du Bureau de l'UPOV)	38
41	38	Télécommunications	, 35
43	42	Fournitures; mobilier et matériel	35
1	4	Autres dépenses (imprévus)	4
373 * ===	366 * ===		386 * ===

	TOTAL	AL Personnel hommes/mois		Voyages			Services con	ractuels		Dép. de	Fourni-	Mobilier	Locaux	Bourses	Autres	
	TOTAL	rersonner	(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consult.	Impress.	Autres	Fonctmt.	tures	Matériel	Locaux	Dourses	dépenses
UV.ll	386												•			386

[L'annexe suit]

^{*} A l'exclusion de la quote-part de l'UPOV dans les recettes communes de l'OMPI, qui figurent sous la rubrique "Recettes diverses - Autres".

RUBRIQUES BUDGETAIRES, OBJETS DE DEPENSES ET DEFINITIONS

A. RECETTES

"Contributions ordinaires"

Contributions des Etats membres selon l'article 26 de la Convention UPOV.

"Publications"

Montant des abonnements aux périodiques publiés par le Bureau de l'Union; recettes provenant de la vente des publications du Bureau de l'Union.

"Recettes diverses"

Toutes autres recettes non décrites plus haut; ajustements comptables (crédits) relatifs aux exercices précédents; gains de change.

B. OBJETS DE DEPENSES

"Traitements et dépenses communes de personnel"

Dépenses standard de personnel : cette subdivision englobe tous les postes qui apparaissent sur la feuille mensuelle de traitement du personnel, notamment : traitements, indemnités de poste, de non-résident et de représentation; allocations familiales; primes pour connaissances linguistiques; ajustements dus aux fluctuations monétaires; cotisations d'employeur à la Caisse de retraite; participation au régime d'assurance maladie.

Charges sociales et autres dépenses diverses de personnel : cette subdivision englobe toutes les dépenses en rapport avec le personnel et n'entrant pas dans la subdivision précédente, notamment : allocations pour frais d'études; frais de déménagement, de voyages d'enfants à charge pour leurs études, de voyages de congé dans les foyers et d'installation à Genève; primes de l'assurance professionnelle; frais de recrutement; frais d'examens médicaux; engagements de courte durée; heures supplémentaires; frais de cessation de services et primes de rapatriement; formation du personnel.

"Voyages officiels"

 $\underline{\text{Missions}}$: frais de voyages et indemnités journalières des fonctionnaires du Bureau de l'Union en mission officielle.

Voyages de tiers : frais de voyages et indemnités journalières des personnes autres que les fonctionnaires du Bureau de l'Union (à l'exception des stagiaires - dont les frais de voyage et l'indemnité journalière sont inclus dans la rubrique "Bourses" - et non compris les frais de voyage des consuitants, interprètes, etc. - voir plus loin).

"Services contractuels"

<u>Conférences</u>: frais de voyages, honoraires et indemnités journalières de subsistance des interprètes et des traducteurs; location de salles, de bureaux et de matériel d'interprétation simultanée; frais d'engagement de personnel auxiliaire (téléphonistes, secrétaires, huissiers et autres); rafraîchissements et réceptions.

<u>Consultants</u>: toutes dépenses liées à l'emploi de consultants, notamment : honoraires, frais de voyages et indemnités journalières de subsistance.

Impression : impression et reliure effectuées à l'extérieur, notamment :
i) revues : papier et impression; ii) autres impressions : tirages à part
d'articles parus dans les revues; brochures; traités; recueils; manuels; formulaires de travail et autres impressions diverses.

<u>Autres</u>: tous les autres services contractuels, notamment : honoraires des auteurs et des traducteurs d'articles paraissant dans les publications de l'UPOV; honoraires des traducteurs de documents; location de temps-machine et honoraires pour l'établissement des programmes d'ordinateur.

"Dépenses générales de fonctionnement"

Location de locaux : loyer des locaux utilisés exclusivement par le Bureau de l'Union. (Ce poste ne comprend pas la contribution de l'UPOV aux dépenses communes de l'OMPI relatives aux locaux occupés par les services communs).

Entretien des locaux : nettoyage; réparations; assurance immobilière; entretien du parc; contrôle des installations; chauffage; éclairage; eau.

Location et entretien de matériel et de mobilier : location et entretien de tout le matériel et le mobilier, notamment : mobilier et machines de bureau; matériel de reproduction; matériel de traitement des données; matériel de transport, y compris carburant et lubrifiants.

Communications : frais de téléphone, télégraphe, télex et courrier, y compris frais de port et transport de documents.

<u>Autres</u>: toutes dépenses générales de fonctionnement non répertoriées plus haut, notamment : frais de représentation; frais bancaires; intérêts sur prêts bancaires et autres (à l'exception des prêts relatifs aux bâtiments); pertes de change; honoraires des vérificateurs des comptes et dépenses connexes.

"Fournitures"

Toutes fournitures, notamment : papier et fournitures de bureau; fournitures de reproduction interne (offset, microfilms, etc.); livres de bibliothèque et abonnements à des revues et périodiques; uniformes; fournitures de traitement des données (bandes magnétiques, cartes, etc.).

"Acquisition de mobilier et de matériel"

Achats de mobilier et de matériel, notamment : mobilier et machines de bureau; matériel de traitement des données; matériel utilisé pour les conférences et la reproduction des documents; matériel de transport.

"Acquisition et amélioration des locaux"

Nouveaux bâtiments : dépenses directement liées à l'acquisition ou à la construction de bâtiments mais non couvertes par les prêts fonciers, et comprenant notamment l'aggrandissement des locaux existants et l'achat de terrain.

Amélioration des locaux : dépenses liées à la modification, à l'amélioration ou au gros entretien des bâtiments existants et non couvertes par les prêts fonciers.

"Bourses"

Comprend notamment : les frais de voyage, indemnités journalières et autres dépenses relatives aux stagiaires.

"Autres dépenses"

Dépenses non répertoriées expressément plus haut, dépenses imprévues et ajustements comptables (débits) se rapportant à des exercices antérieurs; rémunération des services rendus par l'OMPI à l'UPOV.

[NOTE]

On observera que les définitions qui précèdent sont identiques à celles du budget de 1981 (voir l'annexe A qu document C/XIV/4), excepté dans deux cas :

- i) les définitions de "Conférences" et "Autres services contractuels" ont été remaniées à l'intérieur de la rubrique "Services contractuels";
- 11) les définitions de "Location de locaux", "Entretien des locaux" et "Communications" ont été remaniées à l'intérieur de la rubrique "Dépenses générales de fonctionnement".